

Assemblée communale ordinaire du 20 juin 2016 à 20h00 à l'Hôtel de Ville.

Président : M. Vincent Cattin

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 20 du 8 juin 2016, et tous ménages

Citoyennes et citoyens présents : 40 sur 1951 ayants droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateur : M. Etienne Gigon

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 janvier 2016.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est faite par écrit ou verbalement. En vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tractandum II

Comptes 2015 : a) ratifier les dépassements de budget ; b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2015.

Rapporteur Pierre-Yves Meyrat

Vous avez à vous prononcer ce soir sur les comptes 2015 de la commune de Saignelégier.

Comme vous pouvez le constater et comme vous l'avez probablement lu dans les médias, les comptes 2015 présentent un résultat comptable bénéficiaire légèrement meilleur que ne le prévoyait le budget. Ainsi, le résultat comptable final montre pour l'année 2015 un excédent de produits de CHF 35'101.46, pour des charges de fonctionnement qui s'élèvent à CHF 11'243'996.51 et des produits à CHF 11'279'097.97, alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 11'613.-.

J'apporterai dans mon compte-rendu quelques remarques générales et reviendrai sur certains éléments importants après votre décision d'entrée en matière que le conseil communal vous demande d'accepter s'agissant des comptes communaux 2015.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Ce résultat peut en partie être attribué à des charges non liées de mieux en mieux maîtrisées, en particulier grâce aux mesures d'économie et de rationalisation ainsi qu'aux contrôles accrus des dépenses communales de fonctionnement, mesures adoptées dès le début de la présente législature en 2013.

Mais le principal élément explicatif de ce résultat consiste dans des rentrées fiscales au final un peu plus élevées que celles budgétées, même si les rentrées d'impôts ordinaires des personnes physiques ont été plus faibles que ce qui avait été envisagé par les prévisions données par les autorités cantonales (- CHF 80'000.-) et malgré des rentrées découlant des impôts sur les gains immobiliers en-dessous des prévisions (- CHF 40'000.- environ).

Ces baisses de recettes, en particulier celle relatives aux rentrées d'impôts ordinaires des personnes physiques, sont contrebalancées par des rentrées découlant des impôts sur les gains de fortune qui ont dépassé les prévisions d'environ CHF 33'000.-, de même que par les derniers effets de l'amnistie fiscale qui a aussi permis

d'enregistrer quelque CHF 110'000.-- francs de plus par rapport au montant budgété à titre d'impôts supplémentaires.

Un autre élément réjouissant concerne les rentrées d'impôts ordinaires plus élevées que prévues s'agissant des personnes morales. En effet, ces rentrées ont dépassé les prévisions d'environ CHF 110'000.-.

Malheureusement, il est à noter que ces chiffres sont contrebalancés par des recettes découlant des variations fiscales des années antérieures inférieures aux prévisions escomptées et ce, pour un montant de l'ordre de CHF 110'000.-.

Au final, les recettes fiscales globales se sont montées pour 2015 à CHF 6'892'000.- contre un montant budgété de CHF 6'794'000.-.

Compte tenu de ces éléments et malgré le résultat en demi-teinte des recettes découlant des variations d'impôts des années antérieures, il est encore à noter ici qu'il a été décidé de ne pas toucher à la provision pour variation fiscale décidée l'année passée suite aux bons résultats de l'exercice 2014.

S'agissant maintenant des charges, et ainsi que je le disais au début de cette présentation, le résultat comptable de l'exercice 2015 peut également être en partie attribué à des charges non liées de mieux en mieux maîtrisées, en particulier grâce aux efforts de rationalisation ainsi qu'aux contrôles accrus des dépenses communales de fonctionnement depuis 2013.

Ces mesures sont malheureusement contrebalancées par l'explosion, en particulier ces quatre dernières années, des charges liées. Cette très forte augmentation des charges, grèvent à nouveau extrêmement fortement les comptes de notre commune.

A ce titre, les charges liées en général, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Commune n'a aucun pouvoir décisionnel ni aucune emprise, ont abouti en 2015 à un niveau jamais atteint. Même si une petite partie de ces charges liées ont eu quelque peu tendance à se stabiliser, après des années de constantes augmentations, la plupart de ces charges ne cessent continuellement de croître très rapidement pour la commune.

Ainsi, alors que les charges non liées, soit celles sur lesquelles la commune a encore une emprise décisionnelle, et celles relatives aux services qui doivent s'autofinancer sont soit plus basses soit sont restées dans les prévisions budgétaires, les dépenses liées ont atteint elles des niveaux particulièrement élevés. Il est à noter à ce titre que les montants de ces charges liées sont tous malheureusement supérieures aux montants des années précédentes.

Ainsi, parmi d'autres, je prendrai cinq éléments révélateurs :

1) S'agissant des charges liées à l'aide sociale, celles-ci ont explosé et sont ainsi largement supérieures aux prévisions. Elles augmentent à un niveau jamais atteint à CHF 379'066.- en 2015, soit une augmentation de plus de CHF 120'000.- par rapport à 2014. A titre d'info, ces charges sont passées de CHF 190'000.- en 2012 à près de CHF 380'000.- 3 ans plus tard.

2) les charges communales liées aux prestations d'aide au chômage sont quant à elles passées en 2015, suite à une décision du parlement cantonal, à CHF 93'856.-, soit une importante augmentation de près de CHF 30'000.- comparativement à 2014.

3) les charges scolaires liées, même si elles restent relativement stables, continuent à légèrement augmenter avec un montant désormais à charge de la commune de l'ordre de CHF 2'463'652.-;

4) les charges liées à la part fédérale au régime AVS ne cessent elles aussi d'augmenter pour la commune et s'élèvent pour 2015 à CHF 665'853.- soit CHF 10'000.- de plus que les chiffres de 2014. A titre indicatif, ces charges ont augmenté de plus de CHF 63'000.-- depuis 2012.

5) en outre, je vous rappelle qu'une nouvelle charge liée, celle des frais cantonaux de transport, est venue se greffer sur les communes depuis 2011.

Celle-ci, même si elle reste relativement stable par rapport à 2014, représente pour Saignelégier, pour l'année comptable 2015, à nouveau un montant de l'ordre de CHF 44'800.-.

Au total, vous l'aurez compris, en 2015, uniquement pour ces 5 postes, l'augmentation de ces charges liées représente pour la commune près de CHF 160'000.- de plus rien que par rapport à 2014, année où ces charges avaient déjà atteint des niveaux très élevés. Toutes ces dépenses supplémentaires pèsent ainsi chaque année toujours plus lourd dans le ménage communal.

Hormis les dépassements importants mentionnés concernant les charges liées d'aide sociale ainsi que celles liées aux prestations d'aide au chômage, 6 dépassements de budget sont à noter :

La participation de la commune au déficit du Centre de Loisirs s'est montée pour l'année 2015 à CHF 302'713.- selon chiffres reçus du CL, soit une augmentation par rapport aux années précédentes. Cette participation correspond à la part du déficit à charge de la commune de Saignelégier, soit à un peu moins de 49% du déficit total.

S'agissant des charges liées au compostage, il faut relever qu'on a à faire à des interventions nécessaires plus fréquentes. A ce titre, on a constaté depuis 2014 une augmentation relativement importante du volume de déchets verts déposés, impliquant la décision d'une nécessaire remise au net de la place de compostage ainsi qu'une augmentation des frais en 2015, pour un surcoût au total de CHF 32'546.- par rapport au montant budgété.

Concernant la STEP, le dépassement de CHF 11'870.- du compte d'entretien des installations est lié à la construction de la nouvelle STEP, nécessitant l'utilisation plus fréquente de produits spécifiques relatifs à l'épuration. Cette situation n'avait pas été suffisamment prise en compte lors de l'établissement du budget. Le montant lié à ces dépenses a pu être adapté pour le budget 2016.

Même remarque pour le recyclage des boues d'épuration (+ CHF 29'080.-) pour lesquelles des interventions plus fréquentes sont nécessaires. Là aussi, le montant lié à ces dépenses a pu être adapté pour le budget 2016.

Le dépassement du budget de l'achat d'eau au SEF (+ CHF 42'000.-) provient du fait que l'année 2015 a été une année sèche. Cette situation nous a obligés à acheter davantage d'eau au SEF durant plusieurs mois consécutifs de l'année, particulièrement dès le mois de mai et jusqu'au milieu de l'automne 2015.

Notons encore que, pour 2015, s'agissant de l'entretien du réseau des eaux, des dépenses supplémentaires ont dû être faites en raison d'une augmentation du nombre de fuites constatées et détectées grâce aux nouvelles mesures de contrôle de notre réseau mises en place dès 2015. Ainsi, s'agissant de cet entretien, nous avons dû compter sur une dépense supplémentaire de l'ordre de CHF 35'300.- par rapport aux chiffres initialement budgétés.

A titre informatif, concernant la construction de la nouvelle station d'épuration, les comptes finaux consolidés montre un coût final inférieur de CHF 411'000.- comparativement au budget initial, ce qui constitue une information à saluer.

En cas de questions ou de précisions, le responsable du dicastère des eaux et de la Step sera cas échéant à votre disposition pour vous donner des réponses plus techniques.

Notons encore que, s'agissant des services communaux : déchets, eaux et Step, ceux-ci se sont autofinancés en 2015 par les taxes en vigueur.

A relever enfin que le compte forestier termine sur un léger bénéfice de CHF 15'017.-. Cet exercice a d'ailleurs permis d'éliminer une dette d'une entreprise forestière suite à une faillite pour CHF 37'111.-.

S'agissant maintenant de plusieurs dépenses courantes importantes de fonctionnement, on peut citer la masse salariale brute de l'administration et de la voirie, donc hors personnel de la crèche et UAPE qui est soumis aux normes du droit cantonal et hors camping, qui s'élève pour 2015 à un montant de l'ordre de CHF 790'000.-, soit environ 7,5 % des charges globales.

Concernant les intérêts des dettes de fonctionnement à moyen et long terme, hors services communaux qui doivent s'autofinancer, et suite à la renégociation des taux entamée avec les banques en 2013, leur montant s'élève au final pour 2015 à CHF 497'772.-. Les amortissements ordinaires hors services autofinancés se sont élevés à CHF 415'404.-.

A noter que l'endettement net s'est monté à fin 2015 à CHF 15'063'412.--, soit CHF 5'900.-.par habitant. Quant à l'endettement brut, il s'élève à plus de 23 mios.

S'agissant des autres charges de fonctionnement importantes, compte tenu de la météo en 2015 en matière d'enneigement, les charges de déneigement ont été quelque peu inférieures aux prévisions. Elles se montent pour l'année 2015 à environ CHF 114'500, à comparer avec les CHF 130'000.- budgétés.

La part de la Commune au subventionnement de la crèche et de l'UAPE se monte à CHF 172'000.-.

S'agissant maintenant plus précisément des revenus, concernant la fiscalité, il faut constater que les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sans les partages d'impôts, ont atteint CHF 4'799'820.-, soit un montant inférieur d'un peu moins de CHF 80'000.- par rapport aux prévisions données par le canton.

Au contraire, comme je vous disais précédemment, la part fiscale ordinaire des personnes morales, sans les partages d'impôts, est, elle, supérieure aux prévisions, ceci grâce notamment à des résultats plus élevés de certaines entreprises. Elle s'élève à environ CHF 517'000.-, soit plus près de CHF 110'000.- de plus que les prévisions, mais ce montant reste encore proportionnellement faible. En effet, les impôts payés par les personnes morales (sociétés anonymes et coopératives) représentent quelque 7,7% des recettes fiscales totales, sans compter les partages d'impôts.

Les recettes découlant de l'imposition des frontaliers ont quant à elles connu une légère augmentation d'environ CHF 7'000.- par rapport à 2014, à CHF 461'669.-.

S'agissant des recettes relatives aux gains de fortune (découlant des prestations en capital, des gains de loterie, de jeux, etc.), elles ont dépassé les prévisions de CHF 33'000.-, à CHF 157'951.-. Quant aux recettes découlant de l'imposition des gains immobiliers, celles-ci ont au contraire été inférieures aux prévisions de CHF 40'000.-, avec des recettes de CHF 19'721.-.

Par ailleurs, les derniers effets de l'amnistie fiscale ont aussi permis d'engranger près de CHF 110'000.- de plus que budgétés, permettant de compenser les effets sur les recettes communales des variations fiscales des années antérieures, variations qui ont été inférieures à raison de plus de CHF 110'000.- aux prévisions escomptées.

Au final donc, pour l'année comptable 2015, les rentrées fiscales sont légèrement supérieures aux recettes budgétées et aux chiffres données par les autorités cantonales.

Je rappelle enfin que ce résultat comptable 2015 a été obtenu sans prélèvement à la provision de CHF 150'000.- constituée pour variation fiscale et décidée l'année passée suite aux bons résultats de l'exercice 2014.

En outre, un montant de CHF 10'000.- a été provisionné pour alimenter la provision à l'encontre des débiteurs douteux.

Voilà. Comme vous le savez, une large palette de mesures ont été prises depuis 2013 tant par le Conseil communal que par votre Assemblée : on peut citer, outre l'adaptation de la quotité d'impôt communal, les mesures structurelles et de fonctionnement prises, comme la réduction du nombre d'employés communaux, le gel des salaires, la rationalisation et le contrôle strict de toutes les dépenses par les chefs de dicastère, etc., etc.

Ainsi, depuis 2013, tout un train de mesures a été appliqué, le tout en respectant au maximum l'intérêt des citoyens et de la Commune et en minimisant les conséquences humaines.

Les comptes 2015 montrent, et c'est là un élément important, que les charges de fonctionnement non liées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Commune a une marge de manœuvre, peuvent être considérées, grâce à cela et à une gestion stricte, comme étant de mieux en mieux maîtrisées. J'en veux pour preuve la quasi absence de dépassements de budget s'agissant des dépenses sur lesquelles la commune a une emprise.

Mais cela n'empêche pas que les finances communales doivent continuer de faire l'objet d'une vigilance stricte.

Par conséquent, cette année encore, comme les années précédentes, les chefs de dicastère ont à nouveau été sensibilisés à la nécessité d'une forte vigilance quant aux dépenses de fonctionnement relatives à leur dicastère, même si les décisions non communales pèsent chaque année de plus en plus lourd et même si la marge de manœuvre est de plus en plus ténue (moins de 2% depuis 2014 selon un rapport externe).

Ainsi, les décisions politiques et la très forte et constante augmentation des charges liées sur lesquelles nous n'avons aucune compétence ont des conséquences extrêmement fortes sur les finances communales. Ces charges représentent désormais les deux tiers des dépenses globales et grèvent de plus en plus les comptes communaux.

Cela pose d'ailleurs la question de la répartition des charges et de la péréquation au sujet desquelles l'Association jurassienne des communes, l'AJC, et le Gouvernement sont toujours en train de travailler et pour lesquelles se pose de plus en plus la nécessité d'adopter de nouvelles clés de répartition.

S'agissant du développement économique, les contacts avec le canton se poursuivent notamment en vue de la mise sur pied dans un horizon de 4 à 5 ans d'une zone d'activités intercommunale que pourrait également bénéficier à notre commune.

Avant de passer à l'approbation des comptes, je cède la parole à Monsieur Benoît Bouverat, caissier communal, pour vous donner lecture formelle du rapport des vérificateurs des comptes.

Le rapport des vérificateurs est porté à connaissance de l'assemblée par Benoît Bouverat.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal recommande l'approbation des comptes 2015 avec décharge et remerciements au caissier communal.

Le Président ouvre la discussion

André Willemin dit que le bénéfice de CHF 35'000.— revient à un zéro positif. Il demande quelle est l'augmentation de la dette durant cet exercice.

Benoît Bouverat informe que l'endettement au 1.1.2015 se montait à CHF 22'170'000.—pour atteindre CHF 23'908'000.—au 31.12.2015. Cette augmentation est due à la consolidation de la dette de la STEP. Sans tenir compte de la STEP, il y a une diminution de l'endettement de CHF 642'000.--.

André Willemin précise que selon le dernier rapport du délégué aux affaires communales, l'endettement des communes reste en général préoccupant, selon Raphaël Schneider, il y a lieu de rester vigilant. Il demande une réflexion sur la diminution de la dette. Il faut changer de paradigme, car c'est une politique irresponsable pour les générations à venir, il demande une réflexion pour trouver des solutions rapidement, car à long terme il sera impossible de diminuer l'endettement de Saignelégier, même de 10 mios.

Joël Vallat précise que l'AJC a engagé deux professeurs de l'Institut des hautes études en administration publique qui met en place un groupe de travail afin de prendre des décisions concernant la répartition des tâches des communes ainsi que sur la péréquation financière. Le but est d'arriver à une nouvelle péréquation équitable.

Les dépassements de budgets et les comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité sans votation selon art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

Tractandum III

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Claude Julien, domicilié à Saignelégier.

Rapporteur : Joël Vallat

Selon le rapport du Service de l'état civil et des habitants du Canton, la demande soumise à l'assemblée rassemble toutes les conditions pour obtenir le droit de cité cantonal. Il appartient à l'assemblée de se prononcer pour accorder le droit de cité communal et ceci avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations en vue de l'obtention de la nationalité suisse.

De sa naissance en 1988, M. Claude a vécu à Saignelégier jusqu'en 1995. De 1995 à 2005, en France et depuis 2005 il vit à Saignelégier.

Le Conseil communal propose non seulement de lui octroyer le droit de cité communal mais également de renoncer à encaisser un émolument communal pour cette décision.

La demande de naturalisation ordinaire de Claude Julien est acceptée à l'unanimité sans votation selon art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

Tractandum Tractandum VI

Divers et imprévu.

Joël Vallat remercie Pascale Guenot et Benoît Bouverat qui quittent l'administration communale pour le 30 juin 2016 et souhaite la bienvenue au nouveau caissier communal, Cédric Dubail. Ce dernier se présente brièvement à l'Assemblée.

Raymond Fornasier, au nom du PS, demande au Conseil communal de réfléchir sur une diminution du nombre de conseillers communaux. Saignelégier est la seule commune avec neuf conseillers communaux indique Joël Vallat, cette demande impliquera la mise en place d'une nouvelle réparation des dicastères. Le Conseil communal va mener une réflexion.

Au sujet du démantèlement du barrage du Theusseret, Olivier Luder demande au Conseil communal de faire tout ce qui est en son pouvoir pour sauver ce joyau communal afin que les générations futures puissent en bénéficier.

Joël Cattin demande si les robots de tonte sous soumis aux mêmes règles que les engins motorisés.

Vincent Cattin lui répond qu'il n'existe pas de réglementation à ce sujet et qu'il s'agit d'une disposition du Code civil suisse sur le voisinage, par conséquent les autorités ne peuvent intervenir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève l'assemblée ordinaire à 20 h 45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Le Président : **Le Secrétaire :**
Vincent Cattin **Daniel Jolidon**